Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

Gérard CAUDRON

Maire

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de VILLENEUVE D'ASCQ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°21-30032 en date du 22/10/2021

Considérant que le délai de fin de travaux est trop court

N°21-AT-30163

ARRÊTONS

ARTICLE 1

Les dispositions de l'arrêté 21-30032 du 22/10/2021, portant réglementation de la circulation RUE CHARLES LE BON face au groupe scolaire Chopin, sont prorogées jusqu'au 23/12/2021.

ARTICLE 2 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie Nationale de Lille et Monsieur le Chef de la Police Municipale de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon la réglementation en vigueur et dont une ampliation sera adressé à :
Police Municipale et Monsieur Marc Antoine DUHEM (EJM)

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
le 26/11/2021
Le Maire,

Gérard CAUDRON

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ NORD

Affiché le : 30 NOV. 2021

DIFFUSION :
- *Monsieur Marc Antoine DUHEM (EJM)*
- *Police Municipale*
- *POLICE NATIONALE*
- *GENDARMERIE*
- *MEL (2)*
- *ILEVIA*
- *Mairie de Hôtel de Ville*
- *Hôtel de Ville*
- *Mairies de Quartiers*
- *ESTERRA*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Hôtel de Ville - BP80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
www.villeneuvedascq.fr